



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le 06/03/26
ID : 013-211300447-20260305-DEC_2026_30-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2026/30

8.6 Emploi – Formation professionnelle

**Approbation de l'offre de France Concept Formation pour la formation
« échafaudage – réception et conformité » pour 2 agents de la commune**

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la volonté de la Collectivité de dispenser des formations relatives à la sécurité et à la prévention,

Vu la proposition de la SAS France CONCEPT FORMATION enregistrée en mairie le 5 mars 2026 sous la référence GED N° 602, proposant une formation « échafaudage – réception et conformité » pour 2 agents de la collectivité,

Considérant que la SAS France CONCEPT FORMATION propose une offre économiquement avantageuse, et correspond aux besoins de la Collectivité,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'offre de la SAS France CONCEPT FORMATION, sise 3 avenue José Nobre, 13500 MARTIGUES, pour un montant TTC de sept cent vingt euros (720 €), pour la formation « échafaudage – contrôle et conformité », le 1^{er} juin 2026, pour 2 agents du Service Technique.

Article 2 :

L'imputation de cette dépense est prévue à l'article correspondant du Budget Primitif 2026.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS, Madame la Directrice des Ressources Humaines sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au Service des Finances pour engagement, et au service des Ressources Humaines.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Téléréfuges citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 05/03/2026

Publié le 06/03/26

Le Maire,

Philippe LÉANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 05/03/2026
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES



Devis

Numéro D-20260224-1510
Date d'émission 24 fév. 2026
Date d'expiration 26 mars 2026
Type de vente Prestations de services

Client ou Cliente
COMMUNE DE GRANS
211300447
BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
13450 GRANS - France
N° de TVA FR48211300447

Produits	Qté	Prix u. HT	Rem.	TVA (%)	Total HT
Formation échafaudage - Réception / Conformité	1 unité	750,00 €	150,00 €	20%	600,00 €

Référence: ECHAF

8 stagiaires max. Matériel de l'entreprise mis à disposition

Durée : 07h00

Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT
20%	120,00 €	600,00 €

Récapitulatif

Total HT	600,00 €
Total TVA	120,00 €
Total TTC	720,00 €

Paielement

Établissement CIC
IBAN FR7610096180680004481700180
BIC CMCIFRPP

Ce devis est valable 30 jours.

Toute commande est soumise à l'acceptation préalable de nos conditions générales de vente. Conditions de règlement : 30% à la commande, solde (70%) à la livraison

Date et signature précédées de la mention
« Bon pour accord »

Bon pour accord,

Grans, le 06/03/2026

Le Maire, Philippe LEANDRI

dûment habilité par décision n°2026/30 du 05/03/26